Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Recu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



REGISTRE DES DÉLIBÉ 1D: 038-200040111-20201215-20_252-DE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers - 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 20_252

<u>OBJET :</u> CONVENTION MISE A DISPO MATERIEL SKI NORDIQUE ST CHRISTOPHE SUR GUIERS L'an deux mille vingt, le quinze décembre à 19h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 9 décembre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Présents : 27 Votants : 34

Résultat du vote :

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel); Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers); Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche); Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles); Williams DUFOUR, , Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles); Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte); Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers); Christiane BROTO SIMON (Saint Franc); Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz); Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière); Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL (Saint-Laurent du Pont); Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz); Pascal SERVAIS (Saint-Pierre d'Entremont 38); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)

<u>Pouvoirs:</u> Nathalie HENNER à Jean Claude SARTER; Wilfried TISSOT à Stéphane GUSMEROLI; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET; Suzy REY à Martine MACHON; Jean Paul SIRAND PUGNET à Bertrand PICHON-MARTIN; Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique,

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune de Saint-Christophe-sur-Guiers de redynamiser le site nordique de la Ruchère,

CONSIDÉRANT la sollicitation de la Commune de Saint-Christophe-sur-Guiers pour l'obtention d'un soutien de la Communauté de Communes pour le renouvellement de son parc très vieillissant de matériel de ski,

VU la délibération du Conseil communautaire du 23 octobre 2020 validant le principe de l'acquisition par la Communauté de Commune de matériel de ski de fond pour une valeur de 15 000 € et sa mise à disposition à la Commune de Saint-Christophe sur Guiers. .

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission tourisme du 03 décembre 2020.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- VALIDE le contenu de la convention de mise à disposition;
- AUTORISE la Présidente à signer ladite convention et tout document lié à la mise en œuvre de ces décisions

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 15 décembre 2020,



Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 038-200040111-20201215-20_252-DE